



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 97 de l'ordre du jour

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Dainius **Baublys** (Lituanie)

I. Introduction

1. La question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 61/514 du 6 décembre 2006.

2. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a inscrit cette question à son ordre du jour et l'a renvoyée à la Première Commission.

3. À sa 1^{re} séance, le 4 octobre 2007, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 88 à 105; ce débat a eu lieu de la 2^e à la 8^e séance, du 8 au 11 et les 15 et 16 octobre (voir A/C.1/62/PV.2 à 8). La Commission a également consacré 12 séances (9^e à 20^e) à un échange de vues avec le Représentant spécial pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut niveau, ainsi qu'à des discussions de groupe avec des experts indépendants et au suivi des résolutions et des décisions adoptées lors de sessions antérieures (voir A/C.1/62/PV.9 à 20). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 9^e à la 20^e séance, du 17 au 19, du 22 au 26 et le 29 octobre (voir A/C.1/62/PV.9 à 20). Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 21^e à la 25^e séance, du 30 octobre au 2 novembre (voir A/C.1/62/PV.21 à 25).

4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification » (A/61/1028).



II. Examen du projet de résolution A/C.1/62/L.47

5. Le 18 octobre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine » (A/C.1/62/L.47), présenté par le Canada. Par la suite, les pays suivants se sont portés coauteurs du texte : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bénin, Bulgarie, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse et Ukraine.

6. À sa 23^e séance, le 31 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/62/L.47 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/60 du 3 décembre 2004, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'étudier, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, la question de la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification,

Prenant acte des deux rapports précédents du Secrétaire général à ce sujet, présentés en 1990 et 1995¹,

Rappelant qu'elle avait prié le Secrétaire général, dans la résolution 59/60, de lui transmettre le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification et que le Groupe avait l'intention d'établir un rapport tourné vers l'avenir et attentif aux nouvelles tendances et exigences,

1. *Prend acte* du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification², transmis par le Secrétaire général le 15 août 2007, constate que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par le Groupe d'experts et le recommande à l'attention des États Membres;

2. *Prie* le Secrétaire général d'assurer à ce rapport la plus large diffusion possible;

3. *Encourage* les États Membres à examiner le rapport et les invite à faire part au Secrétaire général de leurs observations à ce sujet;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un récapitulatif des observations faites par les États Membres, les organes compétents des Nations Unies et les organisations créées par les traités internationaux au sujet du rapport;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ».

¹ A/45/372 et A/50/377 et Corr.1.

² A/61/1028.